

École Saint-Fabien



6500, av. de Renty
Montréal (Québec) H1M 1M4
École : (514) 596-4883
SDG : (514) 596-4888
Site Internet : www.csdm.qc.ca/st-fabien

Conseil d'établissement

École St-Fabien

Le lundi 15 mars 2021

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CE) 2020-2021, du 15 mars 2021 par vidéoconférence.

PRÉSENCES : Membres présents à la réunion

Équipe-école

Claudine Baril, directrice – présente
Philippe Lafrenière, directeur adjoint - présent
Kim Picard-Lavigne, enseignante – présente
David Côté, enseignant – présent
Marie-Claude Forget, enseignante - présente
Nadéra Ouferhat, enseignante - présente
Amélie Riopel, Technicienne SDG – présente
Pierre-Olivier Bourque-Jutras – présent

Parents

Pierre Paquette, président - présent
Marysol Breton, vice-présidente – présente
Mely Cung, secrétaire – présente
Samia Manneh, membre – présente
Long Vu, membre – présent
Claire Tamet, membre – présente
Représentante de la communauté
Julie Hornez, directrice des Loisirs St-Fabien – présente

Le quorum est atteint, l'assemblée a été ouverte à 18 h 31.

Mme Nancy Racine, invitée parent.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel que présenté par M. Pierre Paquette, est proposé par M. David Côté et appuyé de M. Long Vu.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 8 février 2021

Des petites précisions ont été mentionnées et apportées au procès-verbal. Celui-ci sera affiché sur le site de l'école.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Marie-Claude Forget et appuyée par Mme Marysol Breton.

Adopté à l'unanimité

4. Période réservée au public

NIL

5. Sujets d'approbation

a. Grille- matières

La grille- matières pour l'année 2021-2022 a été partagée aux membres du CÉ (voir Annexe 1). Chaque année, les enseignants doivent se prononcer sur la grille- matières. La grille présentée est identique à celle de l'année 2020-2021. Pour tous les niveaux, soit de la 1^{ère} à la 6^e année, les matières et le temps alloué à chaque matière est le même que cette année.

Mme. Mely Cung propose d'accepter la grille- matières, appuyée de M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras.

Adopté à l'unanimité.

6. Sujet d'information

a. Covid-19

Depuis le retour de la semaine de relâche, le port du masque en classe est obligatoire pour tous. Il y a aussi un changement de masque qui s'effectue l'après-midi. Le port du masque se fait bien auprès des enfants. Ils sont habitués et s'adaptent bien. Un rappel dans l'hyperlien sera fait pour s'assurer que les enfants arrivent de la maison avec un masque pour ne pas ralentir l'entrée à l'intérieur de l'école.

Question de Mme Tamet : Le gouvernement a annoncé des assouplissements pour les activités parascolaires et ce, même en zone rouge. Est-ce que ceci aura un impact sur les activités organisées à l'école?

Réponse de Mme Baril : Ceci ne changera pas la manière de fonctionner au service de garde. Nous gardons le principe de « bulles ».

Question #1 de M. Long Vu : Maintenant qu'il y a des variants au Québec, est-ce que l'école reçoit des informations plus spécifiques s'il s'agit de cas de variant? Réponse de Mme. Baril : Pour l'instant, nous n'avons pas eu d'information supplémentaire en ce sens. Nous sommes seulement informés qu'un cas de Covid est présent.

Question #2 de M. Long Vu : En ce qui a trait aux cours d'éducation physique, est-ce que l'intention est de sortir à l'extérieur le plus souvent possible? Réponse de M. David : Le mois de mars est un mois où les apprentissages se font à l'intérieur normalement. Il s'agit d'un mois où la température est plus incertaine. Le sol peut être glacé donc il y a un plus grand risque d'accident. L'école préfère donc faire les apprentissages à l'intérieur durant cette période. Dès que la température va le permettre à la fin mars ou au début avril, nous allons sortir à l'extérieur. L'athlétisme se fera d'ailleurs à 100% à l'extérieur.

Question #3 de M. Long Vu : Les résultats des tests de qualité de l'air pour l'annexe sont maintenant disponibles. Le local 212 a obtenu une cote de 1450 ppm, ce qui dépasse la limite de 1000 ppm. Est-ce qu'il y aura d'autres tests effectués sur ce local? Il s'agit du local de quel groupe? Finalement, est-ce que le local d'arts plastiques a été testé à l'annexe ?

Réponse de Mme Baril: Il s'agit du local du groupe 63. Le résultat dépasse la limite de 1000 ppm, mais se situe toujours sous les 1500 ppm acceptables selon le MEQ. Le local sera testé à nouveau lorsque les tests seront terminés dans l'ensemble des établissements. Des recommandations seront alors faites pour la suite. Le local d'arts plastiques n'a pas été testé.

Question #4 de M. Long Vu : Comment est-ce que le choix des locaux testés a été fait ? Réponse de Mme Baril: le technicien demande différents types de locaux et l'école les proposent selon les critères. Cette information est ensuite validée par le technicien.

Question #5 de M. Long Vu: Est-ce que, lorsque le technicien reviendra tester le local 212, il serait possible de lui faire tester le local d'arts plastiques? Réponse de Mme Baril: Nous pouvons en faire la demande, mais il est stipulé que normalement, quand le technicien revient, on ne peut pas ajouter de local.

M. Paquette informe les membres du CÉ que Mme Annie Bourgeois a été identifiée comme personne ressource pour le comité de parents concernant les questions sur les différents filtres.

M. Long Vu suggère de faire tester les locaux partagés (ex : local d'arts plastiques), car il existe un risque plus grand de contaminations entre groupes, ainsi que les locaux ayant eu beaucoup de cas répétitifs de tests positifs à la Covid.

M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras qui est dans la classe voisine du local d'arts plastiques explique qu'il y a une pause d'environ 1h-1h30 entre chaque groupe et que Mme Sylvianne désinfecte et ouvre les fenêtres du local entre chaque groupe.

b. Suivi budgétaire

Mme Baril a fait parvenir 2 versions du budget (version sommaire et version détaillée) aux membres du CÉ. La version sommaire est présentée en Annexe 2.

M. Paquette propose que Mme Baril présente plus spécifiquement les fonds 1, 4 et 9 aux membres du CÉ.

Mme Baril explique que le fond 1 regroupe le budget de fonctionnement comme le service aux élèves pour un poste de psychoéducation et d'orthophoniste supplémentaire payé par l'école. Il y a aussi un budget attribué aux secrétaires, aux concierges, pour l'achat de matériel didactique comme des dictionnaires et des manuels, pour de la reprographie (papier, photocopieur, reprographie), pour l'achat de matériel pour réparer les livres, etc. Divers équipements informatiques sont aussi inclus tel que des projecteurs ou lampes de projecteur, claviers, souris, casque téléphonique pour la secrétaire, etc. Dans le fond 1, on retrouve aussi l'achat de citrouilles et pommes ainsi que pour les activités sportives, des dépenses pour l'achat des trophées de l'activité de crosscountry. Cette année du mobilier a aussi été acheté. Celui-ci inclus un tapis à l'annexe et de nouveaux rideaux pour la salle des professeurs au pavillon principal. Pour de la téléphonie, un cellulaire pour le concierge, la direction et le service de garde a été payé avec ce fond. Le solde est à : 27 175\$ (incluant les prévisions).

Pour les fonds 4 et 9, Mme Baril explique qu'ils sont traités ensemble. Le fond 4 contient les dons et les montants des campagnes de financement. Pour les dépenses, les factures sont mises au fond 9.

Pour l'embellissement des cours d'école, comme le projet n'est pas encore complété (la plantation d'arbres n'a pas encore eu lieu), les montants n'ont pas encore été soustraits. Cette année les campagnes de financement ont rapporté 1709\$ (paniers bio et vente de sapins). Le défi Pierre-Lavoie a rapporté à l'école 4900\$ et un projet de robotique de la caisse Desjardins 3000\$.

Pour le fond 9, le budget d'embellissement des cours d'école représente 50 153\$. Mme. Baril va préciser la proportion du ministère versus celle de l'école au prochain CÉ.

Mme Baril mentionne que les dineurs ne sont pas inclus dans les calculs du revenu pour le service de garde. Pour l'instant il y a un surplus dans cette catégorie, mais cette situation peut changer à tout moment. Ce surplus peut venir éponger d'autres montants comme celle des ventes de cahiers d'activités impayés par les parents. Un autre revenu qui apparaît dans le fonds 9 est la ristourne des photos scolaires. Le solde du fond 4 et fond 9 est de 77,772\$

Mme Baril explique ensuite que le fond 6 regroupe les mesures ministérielles et les allocations supplémentaires. Par exemple les conférences aux parents, les livres de bibliothèque, la formation et le matériel en informatique pour les élèves. Les montants non dépensés au fond 6 seront récupérés par le ministère en fin d'année. Les surplus au fond 1 et autres fonds viennent aussi offrir une aide inter école. Seul le fond 4 et une mesure du fond 6, soit celui pour l'orthopédagogue restent à l'école et peuvent être reportés à la prochaine année.

Question de Samia Manneh : Serait-il possible de préciser de nouveau quels fonds demeurent à l'école, s'il y a des surplus? M. Pierre Paquette informe qu'en fin d'année, une partie du fond 4 est transféré au fond 9 pour payer les dépenses, mais que seul le fond 4 demeure à l'école et une mesure du fond 6 pour l'orthopédagogue.

7. Délégation

- a. Direction d'école : NIL
- b. Représentant(e) des enseignants : NIL
- c. OPP (Mme Claire Tamet): NIL
- d. Représentant du service de garde (Mme Amélie Riopel) : L'inscription pour l'année prochaine est en cour. Les résultats permettront de se pencher sur les postes pour l'année prochaine. Le travail sur la plateforme éducative continue. Des rencontres avec le conseiller pédagogique du CSSDM ont eu lieu. Tout avance et devrait être lancé l'année prochaine. Question de M. Long Vu : Est-ce que la réponse fournie pour l'inscription est « coulé dans le béton » pour le service de garde? Réponse de Mme Riopel : Meilleures sont les prévisions, mieux on est capable d'engager le personnel nécessaire.
- e. Représentante de la communauté (Mme Julie Hornez) : Les activités en ligne sont toujours offertes. Il n'y a pas d'activités à l'intérieur prévues pour l'instant. Les activités printanières se font en ligne ou dehors. Tant que Montréal ne sera pas en zone orange, il n'y aura pas de changement. Les loisirs se concentrent en ce moment sur la prévision des camps de jour. Comme l'arrondissement n'a toujours pas donné son autorisation, les loisirs peuvent seulement faire des prévisions. Ils vérifient si les écoles ont des locaux disponibles. On prévoit présentement des locaux dans 4 écoles avec 5 groupes par école, soit 60 enfants par école. Il s'agit du même ratio utilisé l'an passé avec 2 moniteurs par groupe de 12 enfants. Les critères de la direction de la santé publique (DRSP) devraient être connus bientôt. Des modifications seront peut-être à prévoir, mais il y aura des camps de jour cet été. Les loisirs développent présentement un rallye printanier dans les parcs. Parc en action revient aussi cet été avec de l'animation dans les parcs. Nous attendons les confirmations des subventions et allons adapter les activités selon les normes sanitaires. Présentement, les loisirs développent un camp de jour pour les classes d'accueil en mixant des enfants de classes régulières et de classes d'accueil. Il s'agit d'un partenariat avec CSSDM et RRM. Au moins 5 groupes seront mixés. Pour le camp de jour, on développe des volets comme la danse et les sports. Nous offrons aussi un répit tous les samedis. Nous accueillons des jeunes qui peuvent venir aux 2 semaines. Nous offrons donc un répit à 4 familles (8 jeunes maximum) par samedi.

Question de Mme. Nadéra Ouferhat: Pour identifier des enfants de classes d'accueil, est-ce qu'on peut déjà en parler aux parents? Réponse de Mme. Hornez : Une rencontre aura lieu demain et la préparation du matériel promotionnel (dépliants en 3 langues) suivra.

Ceux-ci seront ensuite distribués à l'école via la CSSDM. Je vais m'assurer que Saint-Fabien recevra l'information.

- f. Délégué du comité de parents : Ulysse Fortier-Gauthier a participé à la rencontre pour l'école. M. Pierre Paquette informe le CÉ des sujets traités. Le sujet traité était principalement la ventilation dans les écoles. M. Gendron a pris sa retraite. Une directrice adjointe par intérim (Mme Fleury) a été nommée. Le comité de parents travaille sur les attentes des parents vis-à-vis la direction générale du CSSDM. Il a aussi été question de l'utilisation d'une application payante pour les services de gardes. Il s'agit d'une idée qui avait déjà été mise de l'avant par un membre du CÉ il y a 1 ou 2 ans pour avertir le service de garde que les parents arrivent et ainsi préparer les enfants en avance. Après discussions, cette idée avait été mise de côté, car elle s'avérait coûteuse et créait des disparités entre les parents. Au sujet des revendications du syndicat, le comité de parents n'a pas pris position dans la négociation, mais appuie la résolution des 4 points que le CÉ de l'école avait déjà appuyée.
- g. Président : Remercie les membres du CÉ pour leur présence.

Varia

Mme. Baril veut souligner la grande collaboration des parents. Elle mentionne que ceux-ci répondent rapidement aux demandes et que c'est très apprécié.

M. Long Vu mentionne qu'il apprécie que les enfants puissent sortir dans le quartier pour bouger et explorer. Ses enfants ont eu la chance d'être initié au patin sur glace au parc Pierre-Bédard cet hiver. Il mentionne qu'au parc Louis-Riel il n'y a pas de patinoire et peu d'offre d'activité hivernale, contrairement à l'été où il y a des terrains de baseball, tennis et soccer. M. Vu demande s'il est possible de faire une demande à la ville pour avoir une patinoire au parc Louis-Riel l'année prochaine. M. Pierre Paquette va valider la procédure avec la ville et si possible, au prochain CÉ, une résolution pourra être suggérée.

Mme. Hornez mentionne que la différence est peut-être qu'au parc Pierre-Bédard, il s'agit d'un terrain vert et non d'un terrain de sport (ex : soccer). Elle mentionne qu'installer une patinoire peut abimer le terrain et c'est peut-être cette raison qui pourrait être invoquée.

Mme. Claire Tamet propose la levée de l'assemblée et M. David Côté l'appuie.

Adopté à l'unanimité

Levée de l'assemblée à 19 h 28.

Pierre Paquette
Président du CÉ

Claudine Baril
Directrice

Annexe 1

Grille-matières 2021-2022							
École Saint-Fabien 2021-2022	Précolaire	1er cycle		2e cycle		3e cycle	
		1re	2e	3e	4e	5e	6e
Éducation préscolaire	1380						
Interagir, communiquer, agir plan moteur/sensoriel, construire sa compréhension du monde, mener projet							
Total	1380						
Primaire							
Domaine des langues	Temps global						
Français		600	600	540	510	540	540
Anglais		60	60	90	90	90	90
Total		660	660	630	600	630	630
Domaine de la math., science et technologie	Temps global						
Mathématique		450	450	450	420	420	420
Science et technologie		60	60	60	60	60	60
Total		510	510	510	480	480	480
Domaine de l'univers social	Temps global	30	30	60	120	90	90
Géographie							
Histoire							
Éducation à la citoyenneté							
Total		30	30	60	120	90	90
Domaine des arts	Temps global						
Arts plastiques		90	90	60	60	60	60
Art dramatique		30	30	60	60	60	60
Danse							
Musique							
Total		120	120	120	120	120	120
Développement personnel	Temps global						
Éducation physique	30	120	120	120	120	120	120
Éthique et culture religieuse		60	60	60	60	60	60
Total		180	180	180	180	180	180
		1500	1500	1500	1500	1500	1500
Temps non réparti		0	0	0	0	0	0
Total cycle (rég.=25 sem./1500 minutes)	1410	1500	1500	1500	1500	1500	1500

Annexe 2

Situation financière - Exercice 2020-2021 - Formation générale jeune
École Saint-Fabien

Document d'information 2021-03-15
Numéro d'établissement: 100015

SOMMAIRE CE	BUDGET À CE JOUR			RÉELS		SURPLUS (DÉFICIT)	DISPONIBILITÉS		PRÉVISIONS ACTUALISÉES			DISPONIBILITÉS PRÉVUES
	EFFECTIF	REVENUS	DÉPENSES	REVENUS	DÉPENSES		MONTANT	%	REVENUS	BUDG. DÉP.	DÉPENSES	
Fonds 1: Budget régulier (Fonctionnement)	4,10	0	277 536	0	169 523	0	108 015	38,9	0	0	- 80 840	27 175
Fonds 3 : Mesures probantes et inno.	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0
Fonds 5: Agir autrement	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0
Fonds 7: École montréalaise	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0
Fonds 8: Opération solidarité	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0
Fonds 4 et 9	0,00	0	0	127 715	115 649	82 387	77 772	94,4	0	0	0	77 772
Fonds 8: Service de garde	13,37	629 849	691 163	399 849	441 973	0	19 209	31,3	183 739	0	- 219 659	- 16 711
Fonds 2: Autofinancement	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0
Fonds 6: Allocations supplémentaires	2,50	0	405 443	0	171 766	42 979	276 657	61,7	0	0	- 24 470	252 187
Avantages sociaux non budgétés	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	- 890
TOTAL CONTRÔLÉ LOCALEMENT	19,97	629 849	1 374 162	527 564	898 911	125 366	481 653	55,4	183 739	0	- 324 969	339 533
Fonds 1 contrôlé centralement	32,80	0	2 546 624	0	1 472 756	0	1 073 869	42,2	0	0	0	1 073 869
Autres fonds contrôlé centralement	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0
TOTAL CONTRÔLÉ CENTRALEMENT	32,80	0	2 546 624	0	1 472 756	0	1 073 869	42,2	0	0	0	1 073 869
TOTAL UNITÉ	52,77	629 849	3 920 786	527 564	2 371 667	125 366	1 555 522	45,5	183 739	0	- 324 969	1 413 402
Pour information												
Suppléance et rempl. (court et long terme)	0,00	0	0	0	35 651	0	- 35 651	0,0	0	0	0	- 35 651
Études dirigées	0,00	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0